

# The Houston Economic Summit

Houston, Texas  
July 9-11, 1990



CANADA

# Sommet économique de Houston

Houston (Texas)  
du 9 au 11 juillet 1990

## Les questions relatives au milieu marin

Le Canada a deux préoccupations principales dans le domaine du milieu marin : d'une part, les effets préjudiciables de la pollution marine (surtout dans les régions côtières) sur la pêche, le tourisme, la diversité sur le plan biologique et la santé humaine et, d'autre part, les conséquences de la surpêche et des pratiques de pêche «aveugles» sur les ressources biologiques de la haute mer.

En raison de la pollution de certaines régions côtières du Canada, il a fallu fermer des lieux de pêche et interrompre la pêche de crustacés et de mollusques pour protéger la santé des consommateurs. Le Canada a pris des mesures pour lutter contre ce problème, dans le domaine notamment de la pollution marine d'origine tellurique, de la pollution d'origine atmosphérique et du déversement de déchets en mer. En vertu des règlements récents, des normes plus sévères sont entrées en vigueur, en particulier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, de 1988.

À l'échelle internationale, le Canada a joué un rôle prépondérant dans la promotion d'une stratégie mondiale de lutte contre la pollution marine. Il souscrit entièrement aux efforts de l'Organisation maritime internationale qui cherche, d'une part, à pousser plus loin les résultats obtenus par la Convention de Londres sur l'immersion des déchets pour améliorer la surveillance des déversements de déchets dans la mer et, d'autre part, à conclure une Convention sur l'état de préparation et les mécanismes d'intervention en cas de déversements de pétrole (qui doit être signée en novembre 1990). En 1986, le Canada a été l'hôte d'une conférence qui a débouché sur l'Entente internationale de Montréal pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique. Le Canada est l'un des pays qui défend le plus ardemment la mise en place, par le biais de la Commission océanographique internationale, de programmes plus efficaces de surveillance des océans.

En avril 1990, le Canada a organisé la Réunion de Yellowknife sur l'environnement arctique, où les États circumpolaires ont abordé les problèmes qui se posent dans l'océan Arctique.

Les répercussions de la surpêche et des pratiques de pêche «aveugles» sur les ressources biologiques de la mer préoccupent le Canada. La surexploitation des stocks halieutiques qui chevauchent la limite des 200 milles des États côtiers et l'utilisation de grands filets dérivants peuvent empêcher une gestion rationnelle des ressources de la pêche. Ces pratiques contribuent à l'appauvrissement des ressources biologiques de la mer et mettent en danger la sécurité économique des nombreuses communautés côtières dont l'existence a toujours dépendu de la pêche.

Le Canada est favorable à un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine afin que l'on protège et que l'on préserve les ressources biologiques marines et que l'on préconise des pratiques de pêche durables, telles qu'envisagées dans la Convention sur le droit de la mer. Le Canada a vigoureusement souscrit à la Déclaration de Langkawi sur l'environnement, faite en 1989 par les chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth, et il a été l'un des auteurs de la Résolution sur la pêche aux filets dérivants adoptée en 1989 par l'Assemblée générale de l'ONU. Le Canada estime qu'il faudrait renforcer les organisations régionales de pêche, qui sont le principal instrument auquel la collectivité internationale a recours pour favoriser l'adoption de stratégies durables d'exploitation des ressources biologiques de la mer. Toutes les nations doivent se conformer aux régimes de préservation des ressources mis en oeuvre par les organisations de pêche reconnues et respecter les mesures de conservation imposées par les États côtiers si nous voulons préserver les ressources halieutiques du monde, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.